

KA.-

D E C R E T

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRES IDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE D'ETAT CHARGE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

ANNEE 1962 - N° 204 /PR/MEFP-DR.2

SOMMAIRE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Nomination -  
Détachement.

Présenté par  
le Directeur  
du Personnel,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey;  
VU le décret n°III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement et les actes qui l'ont modifié;  
VU la Loi n°59-2I/ALD. du 31 Août 1959 portant Statut Général de la Fonction Publique;  
VU le décret n°59-2I8 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique et les actes modificatifs subséquents;  
VU le décret n°6I-354/PR/MFPT du 16 Novembre 1961 portant Statuts Particuliers des corps du Personnel du cadre de la Navigation Aérienne, notamment son article 4I;  
VU la lettre n°II7/MTP. du 6 Février 1962 du Ministre des Travaux Publics, des Transports et des Postes et Télécommunications,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- A compter du 1er Janvier 1962, M. AHIHA Henri, Commis Adjoint 3ème échelon de la Navigation Aérienne, titulaire du certificat de fin de stage de Commandant de l'Aérodrome secondaire, est nommé dans le corps des Adjoints Techniques de la Navigation Aérienne régi par le décret n°6I-354/PR/MFPT du 16 Novembre 1961, en qualité d'Adjoint Technique de 2ème classe, 1er échelon stagiaire.

ARTICLE 2.- M. AHIHA Henri, Adjoint Technique de 2ème classe, 1er échelon stagiaire du cadre de la Navigation Aérienne, est placé, à compter du 1er Janvier 1962, dans la position de détachement auprès de l'A.S.E.C.N.A.

.../...

ORIGINAL I  
 JORD ..... I  
 PR ..... 15  
 MEFP ..... I  
 DP ..... 4  
 FP ..... I  
 MFT ..... I  
 CF ..... I  
 MPTT ..... I  
 METEO ..... 2  
 ASECNA ..... 2  
 Intéressé. I

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré et publié  
 au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

PORTO-NOVO, le 5 Mai 1962

VU:  
 LE MINISTRE D'ETAT  
 CHARGE DE LA FONCTION  
 PUBLIQUE,

*[Signature]*  
 H. M A G A .-

*[Signature]*  
 OKÉ ASSOGBA-

VU :  
 ✓ Le Ministre des Travaux Publics,  
 Transports et Télécommunications,

VU :  
 Le Ministre des Finances  
 et du Travail,

*[Signature]*  
 V. GBAGUIDI.-

*[Signature]*  
 B. BCORNA.-

VU :  
 Le Contrôleur Financier,